

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DASES 45** Réponse aux consultations et signature des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris pour l'année 2012. Approbation du tarif 2012 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

**M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés en qualité de prestataire de service pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé, pour l'année 2012, à répondre aux consultations et signer des marchés en qualité de prestataire de service pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

Article 2 : Autorisation de signer toute décision concernant l'exécution de ces marchés.

Article 3 : Est approuvé la tarification 2012 des prélèvements et des analyses effectuées par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

Article 4 : La recette en résultant sera constatée à la rubrique fonctionnelle 12 - articles 70688 (Autres prestations de services), 70878 (Remboursements des frais par d'autres redevables) et 74718 (Autres participations) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012 et ultérieurs.

Article 5 : La tarification sera publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.